

Le Conseil Municipal s'est réuni le **vendredi 30 juin 2017 à 19h00** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 23 juin 2017.

PRESENTS : Monsieur Laurent TROGRIC, maire
M. KUHN - M. SOUDIER - Mme FOURNERY - M. MAUGRAS - Mme RAUGER - M. LESCANNE
- Mme GEOFFROY - Mme BOCHNAK - M. RICCETTI - M. SCHIERTZ - Mme BOFFY - M.
CHAOUAT - M. CHARTON - M. GAIRE - M. BOISELLE

ABSENTS REPRESENTES : Madame GILLOT-VERGES par Madame BOCHNAK
Monsieur FALCETTA par Monsieur LESCANNE
Monsieur LEMIUS par Monsieur SOUDIER
Madame YAGOUBI par Monsieur KUHN
Madame JESEL-RENARZEWSKI par Monsieur CHARTON

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Mesdames CHEF - GRANDURY - FERNANDES - VILLEMIN
- ZAHAF - Monsieur MARINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FOURNERY

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

COMPTE RENDU DE DECISIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal :

DECISION N° 312

- par laquelle il a loué un appartement sis 10 rue Marcel Gasser à Madame BERTRAND à compter du 2 juin 2017.

DECISION N° 313

- par laquelle il a signé une convention avec la communauté de communes du Bassin de Pompey afin d'assurer l'activité piscine dans le cadre du centre de loisirs été 2017.

DECISION N° 314

- par laquelle il a signé avec l'entreprise ALLO TRAVAUX, un avenant n° 3 au marché relatif aux travaux de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville portant prolongation du délai jusqu'au 31 mai 2017.

DECISION N° 315

- par laquelle il a signé un contrat avec « MPO Spectacles » pour l'animation des Feux de la Saint Jean le 24 juin 2017. Le montant de la prestation s'élève à 1 800 € TTC.

DECISION N° 316

- par laquelle il a signé un contrat avec le groupe « Chef d'Orchestre Yannick Pascal » pour animer les festivités du 14 juillet 2017. Le montant de la prestation s'élève à 1 699,85 € TTC.

DECISION N° 317

- par laquelle il a signé les marchés suivants relatifs aux travaux de réhabilitation des sanitaires de l'école maternelle Gilberte Monne :

- lot 1 / démolitions - terrassements - fondations - gros œuvres - VRD :
Entreprise Canalisation Industrie Maintenance, pour un montant de 10 046,74 € HT soit 12 056,09 € TTC,
- Lot 2 / menuiseries cloisonnement léger :
Entreprise Canalisation Industrie Maintenance pour un montant de 6 693,71 € HT, soit 8 032,45 € TTC,
- Lot 3 / revêtement de sols durs - faïence :
Entreprise Canalisation Industrie Maintenance pour un montant de 7 193,10 € HT, soit 8 631,72 € TTC,
- Lot 4 / plomberie sanitaire chauffage :
Entreprise Canalisation Industrie Maintenance pour un montant de 17 760 € HT, soit 21 312 € TTC.

DECISION N° 318

- par laquelle il a signé une convention avec la Croix-Rouge Française pour mettre en place un point d'alerte lors de la manifestation des Feux de la Saint Jean le 24 juin 2017. La prestation sera assurée à titre gratuit.

N° 2017/062

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CREATION

Rapporteur : Monsieur KUHN

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur.

Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Les seniors sont notamment visés par les C.U.I. Toutefois, les jeunes sont invités à signer un emploi d'avenir plutôt qu'un C.U.I.

La commune de Pompey peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. à temps complet pourrait être recruté, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2017, au sein des services techniques en tant qu'agent de manutention.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'agent de manutention dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à temps complet au sein des services techniques de la commune à compter du 1^{er} août 2017.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'agent de manutention dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à temps complet au sein des services techniques de la commune à compter du 1^{er} août 2017 et pour une durée d'une année,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil du CAE,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2017.



le Maire,

Laurent TROGR LIC